

En convention nationale à Courmon (Puy-de-Dôme), le secteur du transport sanitaire cherche à recruter

La convention nationale de l'ambulance et de la mobilité sanitaire s'est terminée vendredi 24 septembre, à la Grande halle d'Auvergne, à Courmon (Puy-de-Dôme). Le secteur est sous tension. Le futur des métiers du transport sanitaire était au cœur des débats de la convention nationale de l'ambulance et de la mobilité sanitaire qui s'est terminée vendredi 24 septembre, à la Grande halle d'Auvergne, à Courmon (Puy-de-Dôme).

La crise sanitaire n'aura qu'accentué la tension à laquelle le secteur du transport sanitaire est soumis depuis longtemps. Celle liée à la problématique de recrutement alors que l'activité, elle, ne faiblit pas. « 80 % des prises en charges durant le Covid ont été faites par les ambulanciers. Beaucoup de nos salariés sont usés », indique Dominique Hunault, président de la chambre nationale des services d'ambulance. En France, plus de 5.000 entreprises du transport sanitaire rassemblent entre 55.000 et 60.000 salariés. Il en faudrait 6.000 de plus dans la fourchette haute.

Hausse de salaires et formation

Pour recruter davantage, l'attractivité passe tout d'abord par une revalorisation salariale. Avec 1.650 euros bruts mensuels, un ambulancier en début de carrière touchera, à quelques dizaines d'euros près, l'équivalent du Smic (revalorisé le 31 octobre à 1.589,47 euros). « Pour que nous puissions agir sur les salaires, il faut que l'assurance maladie augmente les tarifs conventionnés des transports sanitaires », propose Thierry Schifano, président de la Fédération nationale de la mobilité sanitaire. Autre frein à l'embauche, le parcours professionnel aujourd'hui limité devra offrir des perspectives plus ambitieuses. « Nous demandons que le transport sanitaire devienne une porte d'entrée pour les métiers de la santé », reprend Dominique Hunault. La formation continue ou le permis de conduire inclus dans le diplôme figurent parmi les autres pistes évoquées. Pour les professionnels, le temps presse car la réforme des transports sanitaires urgents, entamée début 2021, pourrait encore augmenter leur charge de travail. Actuellement de garde les nuits de la semaine, les samedis et dimanches, les professionnels du secteur pourraient se voir attribuer, à leur demande, une garde 24 sur 24 heures et 7 jours sur 7.

Yann Terrat